

UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME, POUR UNE ÎLE PARTICULIÈRE

(Réponse à lettre d'opinion de l'[APRIDS](#).)

L'Île-des-Sœurs est un havre de verdure qui s'est urbanisé au fil des ans. À l'aube de l'arrivée d'une station du Réseau express métropolitain (REM), la Ville de Montréal a amorcé, en 2017, une démarche exhaustive de planification de la partie nord de L'Île-des-Soeurs afin d'encadrer le développement attendu de son territoire.

Plus de 3700 personnes ont participé à l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme (PPU) développé pour planifier avec plus de précision ce secteur unique et ainsi éviter un développement aléatoire qui ne correspond pas à la vision et aux valeurs que nous partageons. Loin de nous l'idée d'en faire un deuxième Griffintown, comme l'avancait l'APRIDS dans ces pages.

En continuité avec la cité-jardin

La cohérence et la continuité avec le concept de cité-jardin sont au coeur de notre démarche. L'aménagement d'une place publique, la construction de stationnements souterrains qui libèrent de l'espace au profit de la population et de la verdure, l'ajout d'aménagements sécuritaires pour les usagers du transport actif font consensus et permettront d'améliorer la qualité de vie des résidentes et des résidents.

Le PPU en révision propose aussi un juste équilibre entre une densité suffisante pour soutenir des services de proximité et une station du REM, et la capacité d'accueil de nouveaux résidents. Nous revoyons d'ailleurs présentement à la baisse le nombre d'unités maximales à construire et comptons nous appuyer sur des investissements et des partenariats tant publics que privés pour répondre aux besoins importants en équipements collectifs sportifs, culturels et éducatifs.

La densité prescrite pour la partie nord de L'Île-des-Soeurs se limite ainsi à 110 logements à l'hectare. À titre de comparaison, celle de Griffintown s'élève à 150 logements à l'hectare. Le PPU introduit aussi pour la première fois à L'Île-des-Soeurs des paramètres de hauteurs maximales en tenant compte de l'impact sur les vues d'intérêt de façon à préserver la beauté de l'île.

Quant aux préoccupations de sécurité exprimées et aux demandes d'un nouveau lien, la Ville, à la demande de l'arrondissement, lancera sous peu une étude pour évaluer la faisabilité d'ériger un lien au-dessus du chenal de L'Île-des-Soeurs, dans l'axe des rues Galt et Marguerite-Bourgeoys.

Nous souhaitons réaffirmer aux citoyennes et aux citoyens que nous partageons leurs préoccupations, qui sont tout à fait légitimes. Nous demeurons à l'écoute de la population et nous rappelons la mise sur pied prochaine d'un comité citoyen afin d'assurer le suivi de la mise en oeuvre du PPU à être adopté.

Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun
Éric Alan Caldwell, responsable de l'urbanisme et de la mobilité au comité exécutif